



Circulaire 3765

Du 14/10/2011

CIRCULAIRE	Informative	Administrative	Projet
OBJET	Circulaire « ECOLE NUMERIQUE »		
	APPEL A PROJETS réservé, en REGION WALLONNE, aux établissements des enseignements maternel, primaire et secondaire ordinaires et spécialisés, aux établissements de Promotion sociale. APPEL A PROJETS dédié, pour l'Enseignement supérieur, aux catégories pédagogiques des Hautes écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles.		
DESTINATAIRES		Fondamental et Secondaire Ordinaire et Spécialisé Promotion sociale Enseignement supérieur	
RÉSEAUX	Tous		
PÉRIODE	2011-2012-2013		
ÉMETTEUR	Cabinet du Ministre de l'Economie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles Cabinet du Ministre de l'Enseignement supérieur Cabinet de la Ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale		
SIGNATAIRE	Jean-Claude MARCOURT Marie-Dominique SIMONET		
CONTACTS	Raymonde YERNA (raymonde.yerna@gov.wallonie.be - 081/234.158) pour l'enseignement supérieur. Jean-François DELSARTE (jean-francois.delsarte@gov.cfwb.be) – 02/801.78.54 pour l'enseignement fondamental ordinaire et l'enseignement spécialisé Jean-Paul HOGENBOOM (jean-paul.hogenboom@gov.cfwb.be) pour l'enseignement secondaire ordinaire et de promotion sociale		
DOCUMENTS À RENVOYER			
DATE LIMITE D'ENVOI			
NOMBRE DE PAGES			
MOTS-CLÉS	Apple à projet - Numérique		

Pour information :	A	Madame et Messieurs les Gouverneurs ;
Aux Membres des services d'Inspection ;	A	Mesdames et Messieurs les Bourgmestres et Echevins de l'Instruction publique ;
Aux Membres du Service général d'Inspection	Aux	Pouvoirs de tutelle des Communes ;
	Aux	Organes de représentation et de coordination ;

Aux Organisations syndicales
Aux Associations de parents

Aux Pouvoirs organisateurs des établissements d'enseignement fondamental et secondaire, ordinaires et spécialisé, de Promotion sociale subventionnés par la Communauté française et situés en Région wallonne ;

Aux Chefs des établissements d'enseignement fondamental et secondaire ordinaire et spécialisé, de Promotion sociale organisés ou subventionnés par la Communauté française et situés en Région wallonne ;

Aux Directeurs des départements pédagogiques des Hautes écoles organisées ou subventionnées par la Communauté française ;

PROJET « ECOLE NUMERIQUE »

Appel à projets pour l'utilisation innovante des TIC (Technologies de l'Information et de la Communication) dans l'Enseignement, adressé à toutes les écoles de l'enseignement maternel, primaire, secondaire, ordinaire et spécialisé, de l'enseignement de promotion sociale et de l'enseignement supérieur (catégorie pédagogique).

L'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) devient inéluctable. Outil omniprésent de la vie professionnelle, de la vie sociale, de la communication, les TIC sont aussi le terrain de jeu privilégié de la majorité des jeunes qui les utilisent couramment pour leurs loisirs et leur vie sociale (jeux vidéos, réseaux sociaux, forums,...). S'il y a donc bien un lieu et un domaine où la prospective technologique doit être en point de mire, c'est bien au niveau de l'enseignement.

C'est pourquoi, dans le cadre du nouveau Plan TIC pour l'éducation, afin de préparer le prochain plan d'équipement TIC des écoles et en tirant parti des réflexions et propositions ressortant de la consultation des enseignants via la plate-forme interactive www.ecolenumerique.be, les Ministres Marie-Dominique SIMONET et Jean-Claude MARCOURT, respectivement en charge de l'enseignement obligatoire et de promotion sociale et de l'enseignement supérieur et des technologies nouvelles, invitent les directions des établissements scolaires à introduire auprès de la cellule Cyberclasse du Service Public de Wallonie tout projet pédagogique novateur intégrant l'usage des technologies de l'information et de la communication.

Concrètement :

Un budget de 400 000 € (dont 160 000 € prioritairement dédiés aux projets portés les catégories pédagogiques de l'enseignement supérieur) est réservé pour soutenir financièrement les 25 projets pédagogiques qui seront sélectionnés.

Les porteurs de projets bénéficieront d'un accompagnement à la gestion de projet et d'un soutien technique et technologique. Les conseillers « écoles numériques », dédiés à ce projet et financés par les pouvoirs publics, pourront aider les établissements scolaires à établir des partenariats, à évaluer, à faire évoluer et à réguler leur projet d'utilisation des TIC dans l'approche pédagogique. Ils contribueront à fluidifier la communication et le partage d'expertise entre les projets pour, notamment, favoriser les usages alternatifs ou les prolongements aux expériences menées.

Pour les établissements de l'enseignement obligatoire, 4 NTPP ou 4 heures de capital période seront octroyées pour soutenir l'expérimentation.

Cet appel à projet bénéficie, en outre, du soutien potentiel de partenaires extérieurs qui sont invités à faire offre de service via le site

www.ecolenumerique.be. Ce soutien relève de la mise à disposition d'équipements, de logiciels, de plateformes de communication, de services, mais également de remises sur l'achat de matériel. Il peut enfin prendre la forme d'un accompagnement technologique et/ou pédagogique. Les porteurs de projets peuvent nouer les partenariats qu'ils jugent opportuns, par exemple avec les fournisseurs d'équipements ou de ressources numériques ou des partenaires spécialisés en TICE, en vue, notamment, de donner plus d'extension à leur projet ou de collaborer à la mise au point de ressources nouvelles. Nous attirons toutefois leur attention sur la nécessité de respecter les règles en vigueur en matière de marchés publics, notamment.

Le projet devra être initié à partir du 1^{er} janvier 2012 et s'étendra jusqu'au 30 juin 2013.

Les projets doivent être introduits **par mail** auprès de la cellule Cyberclasse du Service public de Wallonie pour le 10 novembre 10h, dernière limite, à l'adresse suivante : catherine.stasser@spw.wallonie.be. Ce courriel devra impérativement être doublé d'un envoi par **courrier postal** dans les 15 jours qui suivent, dans lequel le projet sera dûment signé par la direction de l'établissement scolaire.

Les projets doivent impérativement respecter le canevas du formulaire d'introduction du projet ci-joint.

Un jury composé d'un expert universitaire qui assurera le suivi du déroulement du projet global pendant toute sa durée, des administrations wallonne et de l'enseignement ainsi que d'experts en TICE procédera à l'examen et à la sélection des projets.

Les 25 projets pédagogiques novateurs sélectionnés¹ permettront :

- de tester de nouveaux usages pédagogiques supportés par les TIC s'inscrivant dans le contexte de l'enseignement par compétences, tel qu'il est mené en FWB ;
- d'évaluer la pertinence de l'utilisation, dans le contexte éducatif, d'une large gamme d'équipements technologiques et de ressources numériques ;
- d'identifier les facteurs favorisant l'essaimage des usages pédagogiques et des technologies sur lesquelles ils s'appuient, ainsi que les moyens de résoudre les difficultés éventuelles.

Dans l'état actuel de développement des TIC, les principales technologies de soutien à l'enseignement que l'on pourrait envisager d'utiliser sont – la liste n'est pas exhaustive – :

- les nouveaux dispositifs de projection et de présentation tabulaire,
- les classes mobiles (kits d'ordinateurs portables, tablettes),

¹ Ces projets seront sélectionnés sur base du formulaire, dont le canevas est annexé à la présente, introduit par les établissements d'enseignement.

- les équipements multimédia (appareils photos numériques, caméra vidéo, smartphones, lecteurs MP3, ...) et les logiciels permettant de les utiliser,
- les dispositifs de partage et de production en ligne,
- les outils de communication en ligne,
- les manuels numériques et autres ressources numérisées,
- les logiciels, dédiés ou non, exploitables dans un but éducatif,
- ...

Toutes ces technologies devraient idéalement être exploitées en corrélation avec les dispositifs plus traditionnels déjà en place dans les établissements scolaires suite notamment au déploiement des cyberclasses.

Obligations des établissements scolaires et des porteurs de projets

Les porteurs des projets sélectionnés seront responsables de la conduite des marchés inhérents à la réalisation de leur projet et ce dans le respect des législations qui leur sont applicables. À cet effet, ils pourront bénéficier de l'aide des conseillers « École numérique ».

Ils accepteront

- de mener une expérience réelle de 18 mois, utilisant aussi régulièrement que nécessaire, et pédagogiquement, l'équipement informatique mis à leur disposition ou que le budget dédié à cet appel à projets leur aura permis d'acquérir ;
- de collaborer avec les conseillers « École numérique » et de participer aux actions de coordination et de gestion du suivi des projets ;
- de partager leur expérience – y compris les déceptions ou échecs –, avec les promoteurs du projet et d'autres enseignants, éventuellement dans le cadre de rencontres publiques ;
- de mettre à la disposition de l'ensemble des enseignants leurs réalisations ;
- de participer à une évaluation globale en fin d'expérience.

Aides à la rédaction du projet

Un forum sur le site "ecolenumerique.be" permettra de répondre publiquement aux questions posées par les candidats porteurs de projets. Chaque question posée obtiendra une réponse écrite.

De plus, la publication en ligne de l'appel à projets, sur ce même site, tiendra à jour une liste de partenaires extérieurs potentiels qui se seront manifestés pour apporter leur support à l'opération.

Enfin, une réunion d'information se tiendra le 19 octobre dans le cadre du Salon de l'éducation (l'horaire sera précisé à partir du 15 octobre sur le site ecolenumerique.be).

En raison des enjeux éducatifs et sociétaux dont est porteur le plan TIC pour l'éducation, nous comptons sur les enseignantes et les enseignants pour qu'ils le construisent et le mettent en œuvre avec nous, en fonction de leurs besoins et de ceux de leurs élèves et étudiants. C'est pourquoi nous vous remercions d'avance de votre mobilisation et de celle de vos équipes pédagogiques pour nous rentrer vos projets novateurs intégrant les TIC dans vos pratiques pédagogiques.

Jean-Claude MARCOURT

**Ministre de l'Enseignement supérieur
Ministre de l'Economie, des PME, du
Commerce extérieur et des Technologies
nouvelles.**

Marie-Dominique SIMONET

**Ministre de l'Enseignement
obligatoire et de
Promotion sociale.**